

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU DOUBS
ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD
CANTON D'AUDINCOURT
COMMUNE DE SELONCOURT
DELIBERATION
DU
CONSEIL MUNICIPAL

DCM20181023.5	<u>Séance du 23 octobre 2018 à 18h30</u> L'an deux-mille-dix-huit du mois d'octobre le vingt-trois octobre le Conseil Municipal de la Commune de SELONCOURT s'est réuni en Mairie - Salle du Conseil Municipal, après convocation légale, sous la Présidence de M. Daniel BUCHWALDER, Maire, pour une session ordinaire.
NOTA Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 24 octobre 2018, que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 17 octobre 2018 et que le nombre des membres en exercice est de 29. Exécution des articles L2121-10, R121-7, L2121-17, L2124-1, L2121-25, R121-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.	
<u>Etaient présents</u>	
<u>Etaient excusés ayant donné procuration</u>	
Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il est procédé, en conformité de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un secrétaire. M. a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.	

OBJET : CONVENTION – MISE A DISPOSITION D'UN AGENT DE LA COLLECTIVITE AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

Monsieur le Maire expose, qu'afin de remplir sa mission d'aide aux personnes les plus démunies et isolées, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) souhaite bénéficier des services d'un adjoint technique.

La Ville de Seloncourt propose la mise à disposition d'un adjoint technique principal de 1^{ère} classe selon les conditions établies par la convention jointe.

S'agissant d'un établissement public administratif, cette mise à disposition est réalisée à titre gracieux.
Elle est convenue à hauteur de 10 heures hebdomadaires pour une période de 3 ans à compter du 24 octobre 2018 et pourra être renouvelée selon les dispositions légales.

La Commission Personnel, réunie le 10 octobre 2018, a émis un avis favorable.

La Commission Administrative Paritaire de catégorie C, réunie le 16 octobre 2018, a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, l'exposé entendu, **à/par...**

- accepte la mise à disposition d'un adjoint technique principal de 1^{ère} classe de la Collectivité au profit du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) selon les conditions définies dans la convention jointe ;
- autorise le Maire ou son Représentant à signer tout document à intervenir.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Seloncourt, le 23 octobre 2018

Le Maire,
Daniel BUCHWALDER